



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements

Question écrite n° 7827

Texte de la question

M. Michel Liebgott interroge Mme la secrétaire d'Etat aux personnes handicapées sur le développement du nombre de places dans les dispositifs d'accueil des personnes handicapées dans le secteur Metz-Thionville. Dans cette agglomération dont la population est voisine des 500 000 habitants, les établissements d'accueil des personnes handicapées (CAT, MAS ou foyers occasionnels) se voient confrontés à une pénurie de places. Plusieurs projets portés par les structures associatives traditionnellement partenaires de l'État dans ce domaine existent mais sont bloqués dans l'attente des décisions budgétaires de l'Etat. Ainsi, l'Association des parents et amis de personnes inadaptées mentales des arrondissements de Thionville (APEI de Thionville) a un projet de création de maison d'accueil spécialisée sur le site de Volkrange et d'une extension de son foyer occupationnel. Il lui demande donc de lui faire le point sur la situation des places dans les établissements pour handicapés sur le secteur de Metz-Thionville selon la catégorie d'établissement. Il souhaite également connaître les projets actuellement en phase d'étude par ses services dans ce même secteur et les perspectives qu'elle entend donner à sa politique en matière d'accueil des personnes handicapées dans le sillon mosellan.

Texte de la réponse

Face aux importantes listes d'attente de placement en établissements, le Gouvernement, conscient de la nécessité de remédier à une situation difficile, entend accroître l'offre d'accueil des personnes polyhandicapées sur l'ensemble du territoire pour répondre aux besoins de la population. Ainsi, sont prévus le doublement de la tranche 2003 du plan pluriannuel de création de places pour les adultes lourdement handicapés (1999-2003), le renforcement du plan triennal en faveur des enfants, des adolescents et des adultes handicapés (2001-2003) et le développement du dispositif de soutien à domicile des personnes très lourdement handicapées. Pour la période 1999-2002, 1 760 places de MAS et 2 092 places de FAM ont ainsi pu être créées au plan national. Dans ce cadre, la région Lorraine a déjà bénéficié, entre 1999 et 2002, de 4,36 millions d'euros permettant la création de 49 places de maisons d'accueil spécialisées (MAS) et de 55 places de foyers d'accueil médicalisé (FAM), dont 12 places de MAS et 44 places de FAM dans le département de la Moselle. Elle a également bénéficié de 2 millions d'euros de crédits d'Etat destinés à la création de 201 places nouvelles de centres d'aide par le travail (CAT), dont 77 places pour le département de la Moselle. Pour 2003, le doublement de l'enveloppe nationale du plan pour adultes lourdement handicapés, dont le montant s'élève à 70,12 millions d'euros de crédits d'assurance maladie et à 30 millions d'euros de crédits d'Etat, correspond à un objectif de 2 200 places nouvelles de MAS et de FAM et de 3 000 places nouvelles de CAT. Dans ce cadre, la Lorraine bénéficie de 1,91 millions d'euros de crédits d'assurance maladie, correspondant à un objectif de création de 60 places supplémentaires de MAS et de FAM, et de 0,68 millions d'euros de crédits d'Etat pour la création de 68 places nouvelles de CAT, dont 41 ont été allouées à la Moselle. L'enveloppe de crédits concernant les enfants, les adolescents et les adultes handicapés (SESSAD, enfants polyhandicapés, autistes et traumatisés crâniens) prévue dans le cadre du plan triennal est, quant à elle, portée en 2003, au plan national, à 48,70 millions d'euros. La région Lorraine bénéficie à ce titre d'une enveloppe de 2,61 millions d'euros sur les trois années du plan, enveloppe qui lui permettra notamment de créer 9 places nouvelles au sein de la MAS de Lorquin-en-

Moselle. Enfin, les crédits de l'enveloppe exceptionnelle 2002 ont permis au département de la Moselle de créer 12 places nouvelles au sein de la MAS de Rosselange. L'ensemble de ces mesures devrait permettre une amélioration qualitative et quantitative de la prise en charge et de l'accompagnement des adultes lourdement handicapés, mais conscient du caractère limité des réponses apportées le Gouvernement entend continuer à soutenir son effort pour les années à venir.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7827

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : personnes handicapées

Ministère attributaire : personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 2002, page 4574

Réponse publiée le : 23 juin 2003, page 5013